

CIDR

- Français - Références - Travaux d'études et de recherche - Institutions de microfinance -

Institutions de
microfinance

Certification de réseaux de Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées

Direction des études et de la recherche
vendredi 27 août 2004

Auteur : Chao-Béroff R.

Titre : Certification de réseaux de Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées

Sujet : Ce document est un outil pratique permettant de classer les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) entre elles selon leur niveau de performance. La méthode repose sur une grille de notation multicritères. La note finale permet d'émettre des hypothèses quant aux possibilités de refinancement des CVECA.

Date de publication : Novembre 2000

Financement : CIDR

Le CIDR a implanté de nombreuses Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) en Afrique. Ce document décrit les principes sur lesquels reposent ces institutions de microfinance (IMF) et propose une grille de notation du niveau de performance atteint par les différentes CVECA.

La première partie est un inventaire exhaustif des standards de CVECA. Tout d'abord, les standards qualitatifs relatifs à l'adaptation au milieu, à la recherche d'impact, à la bonne gouvernance et à l'appropriation sont énumérés. Ensuite, les standards de performance d'activités et de performance financière sont répertoriés, liés à la portée du système et à la maîtrise de la croissance d'une part, et à la recherche d'une gestion prudente et d'un service efficace d'autre part. Enfin, les standards techniques et de gestion sont présentés : ils ont trait à la méthodologie préalable à la création des caisses, à la définition et la formulation de la politique de gestion et les procédures en cohérence, à la méthodologie de suivi et enfin à la méthodologie d'institutionnalisation.

La seconde partie explicite quels sont les indicateurs à réunir et les méthodes à appliquer pour évaluer le niveau des IMF à base villageoise. L'analyse se déroule aux trois niveaux présentés dans la première partie (qualitatif, financier et technique/de gestion).

Enfin, la troisième partie expose la grille de notation permettant d'évaluer un réseau de CVECA. Il s'agit de répondre à un questionnaire à choix multiple composé de :

- ▶ 7 questions sur des critères de performances qualitatives à noter sur un total de 30 points ;
- ▶ 20 questions sur des critères de performances financières à noter sur un total de 40 points ;
- ▶ 8 questions sur des critères de performances techniques et de gestion à noter sur un total de 30 points.

La note globale est donc établie par rapport à un total de 100 points. La notation permet un "benchmarking" globale entre institutions de microfinance participative à base villageoise. Elle permet à l'IMF d'identifier les faiblesses et d'y remédier. Elle également aux partenaires financiers externes de mieux cibler leurs appuis à l'IMF selon ses performances spécifiques. Enfin, l'accès au refinancement bancaire peut s'appuyer sur cette notation.